

Saint-Bernard-de-Michaudville

LE BERMIGEois

15 FÉVRIER AU 15 MARS 2024



Table des matières

Bottin des ressources	2
La famille nous tient à coeur	4
Procès-verbaux	5
Avis publics	15
Info-Municipale	16
Chronique de l'inspecteur	17
Bibliothèque	18
FADOQ	19
INFO-MADA	20
OTJ St-Bernard	21
SARCA	23
Activités hors St-Bernard	24
Cuisine collective	25
Maison des jeunes	26
Régie des déchets	27
MRC des Maskoutains	28
Chronique horticole	29
Organismes communautaires	30
Nos annonceurs	31
Calendrier	36

Chantez-vous bien chez nous
à St-Bernard de Michaudville

TU emmènes TON party
DANS l'party!

24 & 25 FÉVRIER

2023
18^e
2024
19^e
Edition

DUO NADEAU-BRANCHAUD

BON DÉBARRAS

LE DIABLE À 5

Danse du dimanche
AU CALL :
DONALD DUBUC

ACCOMPAGNÉ PAR
LE DIABLE À 5

Billets en vente :

- Bureau municipal de St-Bernard
- Salon Passion Beauté
- Boutique pour animaux Danielita

40 \$ prévente
50 \$ à la porte

Chantez-vous bien chez nous info@chantezvous.com chantezvous.com

Conseil municipal



Guy Robert

Maire

450 223-4876



Hugo Laporte

Conseiller no 1

450 501-0891



Vanessa Lemoine

Conseiller no 2

450 223-0509



Jean-Paul Chandonnet

Conseiller no 3

450 792-3452



Isabelle Hébert

Conseillère no 4

450 792-2499



Christine Langelier

Conseillère no 5

450 792-2112



Léonard Gaudette

Conseiller no 6

450 792-2042

MRC DES MASKOUTAINS



805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
450 774-3141
mrcmaskoutains.qc.ca
admin@mrcdesmaskoutains.ca

Transport collectif: 450-774-3170

Transport adapté: 450-774-8810

Bureau municipal



390, rue Principale

Saint-Bernard-de-Michaudville, Qc
J0H 1C0

☎ 450 792-3190

🌐 saintbernarddemichaudville.qc.ca

📘 Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Heures de bureau:

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Vendredi: fermé

PERSONNEL MUNICIPAL

Directrice générale et greffière-trésorière

Lorry Herbeuval, poste 3

dg@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe

Geneviève Bureau, poste 1

info@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Technicienne comptable

Dominique Plouffe, poste 2

Julie Graveline

comptabilite@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Coordonnatrice à la vie communautaire et culturelle

Linda Lamothe, poste 4

coordo@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Inspecteur municipal (travaux publics)

Francis Girouard, poste 6

voirie@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Inspecteur en bâtiment (urbanisme)

Alexandre Thibault, poste 1 (en télétravail, présent sur rendez-vous)

inspecteur@saintbernarddemichaudville.qc.ca

SERVICES MUNICIPAUX

Bibliothèque municipale: 390, rue Principale

Responsable: Linda Lamothe, poste 4

✉ biblio@saintbernarddemichaudville.qc.ca

🌐 mabibliotheque.ca/bernard

Horaire: mardi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

et jeudi de 13h30 à 20h00

Contrôle animalier

SPA Drummond : 1-855-472-5700

✉ info@spad.ca

🌐 spad.ca

Collecte des matières résiduelles

RIAM : 450 792-2001

🌐 riam.quebec



Police - Pompier - Ambulance

911 / 310-4141 / *4141

Eau potable

RARC : 450 792-2001

Services à la communauté

École aux Quatre-Vents

Immeuble Saint-Jude : 450-773-0260

✉ sec.aux-quatre-vents@cssh.gouv.qc.ca

🌐 www.cssh.gouv.qc.ca/ecole-aux-quatre-vents

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Pour renseignements : 450-773-8401

🌐 www.cssh.gouv.qc.ca

Taxes scolaires: taxes.cssh.gouv.qc.ca

✉ taxe.scolaire@cssh.gouv.qc.ca

Bureau de postes Michaudville

405, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville

☎ 450 792-3266

🌐 postescanada.ca

Horaire: Lundi au mercredi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 17h30

Jeu de 9h00 à 11h30 et de 17h30 à 19h00

Vendredi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 17h30

Député provincial Comté de Richelieu

Jean-Bernard Émond : 450-742-3781

✉ Jean-Bernard.Emond.RICL@assnat.qc.ca

📍 50, rue du Roi, bureau 100

Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7

Député fédéral Comté de Saint-Hyacinthe - Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay : 450-771-0505

✉ Simon-Pierre.Savard-Tremblay@parl.gc.ca

📍 2710 rue Bachand, Bureau 108

Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1B6

CLSC - Point de service Saint-Jude

938, rue du Centre, Saint-Jude

☎ 450 768-1200 / 450 778-2572

🌐 www.santemonteregie.qc.ca/est

Prise de sang et vaccination sur rendez-vous

Fermé temporairement pour travaux

INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL : 8-1-1

SERVICES DE GARDE ET GARDIENS AVERTIS

SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Garderie Les Nuages bleus (CPE)

340, rue Principale

Valentina Brou, responsable: 579 488-4927

Garderie Les Petites lucieoles de St-Bernard

371, rue Principale

Lucie Boissonneault, responsable: 450 792-3360

Garderie Les Petits Bermichoux

885, 4e Rang

Mélanie Cordeau, responsable: 450 792-2086

Garderie Les Petits explorateurs (CPE)

786, 5e Rang

Vanessa Landry, responsable: 579 443-1206

GARDIENS AVERTIS

Tu as une formation de gardien averti et tu aimerais offrir tes services aux familles bermigeoises ? Contacte le bureau municipal pour ajouter gratuitement ton nom à la liste qui paraît dans le journal. N'oublie pas de nous aviser des changements à ton âge, tes coordonnées ou si tu arrêtes d'offrir tes services.

Mahéva Bouclin, 16 ans : 450 792-2060

May Bouclin, 12 ans : 450 792-2060

Océanne Jeanson, 12 ans : 579 773-1243

Lysane Ménard, 16 ans : 579 443-9311



ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

OTJ ST-BERNARD INC.

Emmanuelle Bagg, présidente : 450 792-2441

📘 OTJ St-Bernard Inc

📺 Chantez-vous bien chez nous

📺 La Campagne en blues

📺 À l'Halloween on rock au village

FABRIQUE DE SAINT-BERNARD

Francine Morin, présidente : 450 792-5727

📍 Église: 406, rue Principale Saint-Bernard-de-Michaudville

Bureau: 931, rue St-Édouard, Saint-Jude, J0H 1P0

Location de l'église - Micheline Perreault : 450 792-3792

Catéchèse - Robert Perreault : 450 792-2270

Aide alimentaire - Presbytère Saint-Jude : 450 792-3943

Comptoir familial - Sylvie Chaput: 450 792-2151

Horaire des messes :

Mercredi 9h00 à Saint-Jude

Dimanche 10h30: 2e à Saint-Bernard, autres à Saint-Jude

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Linda Lamothe, responsable : 450 792-3190 poste 4

🌐 mabibliotheque.ca/bernard

📺 Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville

CLUB FADOQ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Robert Perreault, président : 450 792-2270

🌐 www.fadoq.ca/richeleu-yamaska

← Impliquez-vous dans votre communauté
et créez des liens !

La famille nous tient à coeur !

BIENVENUE CHEZ VOUS



ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

CONTACTEZ LE BUREAU MUNICIPAL
POUR VOUS INSCRIRE



450-792-3190 #1

info@saintbernarddemichaudville.qc.ca

ACCUEIL DES NOUVEAUX BÉBÉS

PANIER-CADEAU

Pour souligner l'arrivée de nouveaux bébés sur son territoire, la Municipalité offre un panier-cadeau aux parents. Contactez le bureau municipal pour vous inscrire : 450 792-3190.



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves, soit 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$.

Pour plus d'informations, consultez notre site web.



UNE NAISSANCE UN LIVRE

Abonnez votre enfant de 12 mois et moins à la bibliothèque et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un magazine et d'autres surprises!



une naissance
"LIVRE"

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS NON-RÉSIDENTS DES CAMPS DE JOUR EN PÉRIODE ESTIVALE

Pour faciliter l'accès aux camps de jour à proximité pour les familles bermigeoises, la Municipalité a mis en place une politique de remboursement des frais non-résidents.

La Municipalité rembourse la différence entre les frais résidents et les frais non-résidents de la façon suivante:

100 % du montant admissible pour les camps de jour sur le territoire des Quatre-Vents (Saint-Jude, Saint-Louis et Saint-Barnabé-Sud) jusqu'à un maximum de 300 \$ par enfant inscrit

ou

50 % du montant admissible pour les autres camps de jour dans un rayon de 40 km jusqu'à un maximum de 200 \$ par enfant inscrit

PRÉINSCRIPTION AVANT LE 15 MARS

Le formulaire et les détails du programme se trouvent sur notre site web et sur demande au bureau municipal.

Le budget est limité. C'est le principe du premier arrivé, premier servi.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2024-2025

Du 19 février au 1^{er} mars 2024

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2024.

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2024.

Tous les détails au

www.cssh.gouv.qc.ca

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 20h00

Étaient présents M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil : M. Hugo Laporte, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier et M. Léonard Gaudette. Les membres présents formaient le quorum.

TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan au 31 décembre 2023

Solde aux comptes	Montant
Fonds d'administration	82 029,25 \$
Part de qualification	5,00 \$
Fonds - Élections	5 000,00 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	169 310,24 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	155 198,58 \$
TOTAL	411 543,07 \$

Solde de la dette au 31 décembre 2023

Emprunt/ fonction	Montant
No 1 Financière Banque nationale - Réseau d'égout	652 700,00 \$
No 2 Financière Banque nationale - Réseau d'égout	408 400,00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	1 061 100,00 \$

Encaissements

Période du : 1 ^{er} au 31 décembre 2023		
Poste	Description	Montant
01 26200 000	Intérêts sur arrâges	1 471,20 \$
01 38145 000	Redevance matières résiduelles	10 563,11 \$
54 13100 000	Taxes à recevoir	7 463,73 \$
54 13910 000	Autres comptes à recevoir	427,97 \$
02 45110 951	Collectes résidus domestiques	474,15 \$
02 45120 951	Collecte sélective	322,01 \$
02 45111 951	Collecte matière organique	402,68 \$
02 49001 951	Vidanges fosses septiques	1 429,25 \$
01 24300 000	Transf. Droits carrières sablières	5 320,01 \$
01 23112 001	Photocopies et télécopies	9,10 \$
54 13920 000	Mutations à recevoir	53,10 \$
54 13102 000	Taxes à recevoir égouts rue de	144,92 \$
54 13199 000	Intérêts courus à recevoir	0,06 \$
TOTAL		28 081,29 \$

Décaissements

Sommaire des dépenses pour la période du : 1^{er} au 31 décembre 2023

Poste/Description	Montant	Solde cumulé	% budget
02 10000 /Administration générale			
Conseil	2 949,77 \$	40 868,31 \$	94,82%
Application de la loi	0,00 \$	420,94 \$	4,95%
Gestion financière et administrative	16 498,77 \$	250 540,49 \$	101,46%
Greffe	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Évaluation	723,73 \$	5 733,64 \$	22,93%
Autres	3 323,67 \$	63 434,97 \$	88,76%

02 20000/Sécurité publique			
Police	196,97 \$	141 374,30 \$	100,02%
Sécurité incendie	68 549,86 \$	76 973,73 \$	88,58%
Sécurité civile	0,00 \$	6 391,62 \$	74,96%
Autres	0,00 \$	2 062,16 \$	99,96%

02 30000/Transport			
Voirie municipale	23 939,24 \$	199 862,35 \$	100,73%
Enlèvement de la	4 306,68 \$	96 624,93 \$	94,50%
Éclairage des rues	592,03 \$	7 755,26 \$	89,07%
Circulation et station-	296,06 \$	3 207,77 \$	81,70%
Transport collectif	0,00 \$	6 861,00 \$	100,00%
Transport en commun	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Autres	44,74 \$	600,00 \$	100,00%

02 40000/Hygiène du milieu			
Eau et égout	41 308,81 \$	205 514,59 \$	95,79%
Matière résiduelle	11 311,91 \$	69 344,42 \$	96,25%
Cours d'eau (Amyot...)	0,00 \$	35 700,06 \$	
Protection de l'environnement	0,00 \$	8 980,03 \$	99,99%
Autres	(1 430,49) \$	26 399,62 \$	85,34%

02 60000/Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	1 041,73 \$	12 623,49 \$	103,62%

02 70000/Loisirs et culture			
Activités récréatives	15 066,05 \$	116 773,47 \$	87,18%
Activités culturelles	1 270,06 \$	6 714,09 \$	91,01%

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 20h00

02 90000/Frais de financement			
Total frais financement	0,00 \$	28 467,74 \$	99,89%

TOTAL	189 989,59 \$	1 413 228,98 \$	
Total immobilisations	73 241,96 \$	341 436,35 \$	100,13%

Transferts à la caisse

Du compte	Au compte	À transférer
Transfert de l'épargne à terme vers le compte chèque (intérêts)		
Épargne à terme ET1 fond administration	EOP chèque	554,24 \$
Épargne à terme ET1 fonds roulement	EOP chèque	394,58 \$
Transfert de l'épargne vers le compte-chèques (payer les comptes de déc. 2023 et janv. 2024)		
Épargne à terme ET1 fond administration	EOP chèque	100 000,00 \$

Sur une proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'état de la trésorerie de décembre 2023 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant 189 989,59\$;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-15 AUTORISANT LA CONCLUSION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Sur une proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ADOPTER le Règlement 2023-15 autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe tel que déposé ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

1. La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville autorise la conclusion de l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe. Cette entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».

2. Le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence ou incapacité d'agir, la greffière-trésorière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, cette entente.

3. Le présent règlement abroge et remplace le Règlement numéro 98-08 autorisant la conclusion d'une entente modifiant une entente existante et permettant l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'ensemble des municipalités de la M.R.C. des Maskoutains.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX DE 25 000 \$ ET PLUS OU DE 2 000 \$ ET PLUS À UN MÊME CONTRACTANT ET TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$

La liste des contrats municipaux de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$ octroyé durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est déposée aux membres du conseil. Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal, ladite liste sera déposée sur le site web de la Municipalité.

RECONDUCTION DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHE LAVABLE

Sur une proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RECONDUIRE pour l'année 2024, le Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Sur la proposition d'Hugo Laporte

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RECONDUIRE pour l'année 2024, le Programme d'aide financière pour l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 20h00

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités ;

DE PAYER la cotisation annuelle de 315,78\$ au poste budgétaire : 02 19000 494

AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LE SOUPER DES BÉNÉVOLES

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER Mme Lorry Herbeuval et Mme Linda Lamothe à effectuer les dépenses prévues pour la réalisation de ce souper;

D'EFFECTUER les remboursements si nécessaire;

D'EFFECTUER toutes les dépenses au poste budgétaire : 02 70190 493

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS - LES JARDINS D'ISABELLE

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RENOUVELER le contrat avec Les Jardins d'Isabelle pour la saison 2024 au taux horaire de 36,00 \$ / heure.

DE PAYER les factures reçues au poste budgétaire : 02 70150 522

LOISIRS ET CULTURE

MATINÉES GOURMANDES-ÉDITION 2024 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC des Maskoutains que la Municipalité souhaite renouveler sa participation aux Matinées gourmandes qui auront lieu en 2024 et qu'elle favorise la date du 19 octobre pour sa tenue.

CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Christine Langelier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'AUTORISER à ce que le nouvel horaire de la bibliothèque municipale soit le suivant :

- Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Jeudi de 13h30 à 20h00

Le changement d'horaire prendra effet dès le 16 janvier 2024.

URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

ADOPTION AVEC CHANGEMENTS – RÉGLEMENT NUMÉRO 2023-12 AMENDANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Sur la proposition de Léonard Gaudette

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER avec changements le Règlement numéro 2023-12 amendant le règlement numéro 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption par la MRC des Maskoutains du Règlement 23-633 relatif aux zones potentiellement exposées au glissement de terrain tel que déposé.

ADOPTION AVEC CHANGEMENTS - RÉGLEMENT NUMÉRO 2023-13 AMENDANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER avec changements le Règlement numéro 2023-13 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption par la MRC des Maskoutains du Règlement 23-633 relatif aux zones potentiellement exposées au glissement de terrain tel que déposé.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 20h00

ADOPTION AVEC CHANGEMENTS - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 INTITULÉ RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER avec changements le Règlement numéro 2023-14 amendant le règlement numéro 2017-05 intitulé Règlement de permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption par la MRC des Maskoutains du Règlement 23-633 relatif aux zones potentiellement exposées au glissement de terrain tel que déposé.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Avis de motion est donné par Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'objet dudit règlement est de permettre à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de se prévaloir des dispositions contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de contrôler la qualité de certains projets et les caractéristiques physiques de leur implantation.

Monsieur Gaudette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2024-01.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par Hugo Laporte qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 2024-02 amendant le règlement no 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption par la MRC du règlement no 23-631 relatif aux normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux.

L'objet dudit règlement est d'assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains relativement aux normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux.

Monsieur Laporte dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2024-02.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

Sur la proposition de Hugo Laporte
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 2024-02 amendant le règlement no 2017-02 intitulé règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'adoption par la MRC du règlement no 23-631 relatif aux normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux tel que déposé.

VARIA

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE—PROCLAMATION

Sur la proposition de Christine Langelier
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 à 20h00

DE DÉCLARER les 12, 13, 14, 15, 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur notre territoire sous le thème *Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent* ;

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

CAMPAGNE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PROMOUVOIR la Campagne Villes et municipalités contre le radon ;

DE PARTAGER le lien de la plateforme en ligne permettant l'accès aux données des mesures de radon que ce soit par secteur ou région.

APPUI - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA ET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE SUR LES PIPELINES TERRESTRES POUR CHANGER LA DÉFINITION D'UN INCIDENT DE PIPELINE EN ABAISSANT LE SEUIL DE SON NIVEAU ACTUEL DE 1 500 LITRES À 208 LITRES ET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES AFIN D'OBLIGER LES PIPELINIÈRES À DIVULGUER LES FUITES DE PRODUITS PÉTROLIERS DE 25 LITRES ET PLUS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Hugo Laporte

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ENVOYER la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires pour demander que :

- Le Gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicté dans les documents de référence ;
- Le Gouvernement du Québec modifie le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées ;

D'ENVOYER une copie de la résolution à M. Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, à M. Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé du Canada, à madame Gitane De Silva, présidente-directrice générale de la Régie de l'Énergie du Canada, à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Mme Maité Blanchette-Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie.

Lorry Herbeuval

Directrice générale et greffière-trésorière



POUR LEUR FUTUR,

PERSÉVÉRER

SE CONJUGUE

TOUJOURS

AU PRÉSENT.

**NOS GESTES, UN +
POUR LEUR RÉUSSITE!**

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20h00

Étaient présents M. Guy Robert, maire, et les membres du conseil : M. Hugo Laporte, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Christine Langelier et M. Léonard Gaudette. Était absente Mme Vanessa Lemoine, conseillère. Les membres présents formaient le quorum.

TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

État des comptes

Bilan au 31 janvier 2024

Solde aux comptes	Montant
Fonds d'administration	48 731,22 \$
Part de qualification	5,00 \$
Fonds - Élections	5 450,00 \$
Épargne à terme-Fonds d'administration	69 092,51 \$
Épargne à terme-Fonds de roulement	155 198,16 \$
TOTAL	278 476,89 \$

Solde de la dette au 31 janvier 2024

Emprunt/ fonction	Montant
No.1 Financière Banque nationale - Réseau d'égout	652 700,00 \$
No.2 Financière Banque nationale - Réseau d'égout	408 400,00 \$
SOLDE DES EMPRUNTS	1 061 100,00 \$

Encaissements

Période du : 1 ^{er} au 31 janvier 2024		
Poste	Description	Montant
01 26200 000	Intérêts sur arrérages	128,40 \$
01 38131 002	Subvention député	10 000,00 \$
54 13100 000	Taxes à recevoir	10 906,97 \$
54 13910 000	Autres comptes à recevoir	459,20 \$
02 45110 951	Collectes résidus domestiques	246,34 \$
02 45120 951	Collecte sélective	157,80 \$
02 45111 951	Collecte matière organique	197,99 \$
02 49001 951	Vidanges fosses septiques	19,92 \$
01 25000 000	Amendes et pénalités	570,00 \$
54 13920 000	Mutations à recevoir	405,50 \$
54 13199 000	Intérêts courus à recevoir	694,26 \$
TOTAL		23 786,38 \$

Décaissements

Sommaire des dépenses pour la période du : 1^{er} au 31 janvier 2024

Poste/Description	Montant	Solde cumulé	% budget
02 10000 /Administration générale			
Conseil	3 076,23 \$	3 076,23 \$	6,84%
Application de la loi	115,75 \$	115,75 \$	1,87%
Gestion financière et administrative	29 444,27 \$	29 444,27 \$	10,09%
Greffe	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Évaluation	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Autres	28 280,33 \$	28 280,33 \$	45,41%

02 20000/Sécurité publique			
Police	204,47 \$	204,47 \$	14,00%
Sécurité incendie	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Sécurité civile	902,75 \$	902,75 \$	30,09%
Autres	1 182,90 \$	1 182,90 \$	57,34%

02 30000/Transport			
Voirie municipale	6 809,91 \$	6 809,91 \$	3,31%
Enlèvement de la neige	19 335,91 \$	19 335,91 \$	18,64%
Éclairage des rues	611,76 \$	611,76 \$	6,65%
Circulation et stationnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Transport collectif	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Transport en commun	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Autres	0,00 \$	0,00 \$	0,00%

02 40000/Hygiène du milieu			
Eau et égout	14 135,46 \$	14 135,46 \$	6,94%
Matière résiduelle	4 372,68 \$	4 372,68 \$	4 372,68 \$
Cours d'eau (Amyot...)	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Protection de l'environnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00%
Autres	3 589,83 \$	3 589,83 \$	11,73%

02 60000/Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	600,53 \$	600,53 \$	4,62%

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20h00

02 70000/Loisirs et culture			
Activités récréatives	12 350,93 \$	12 350,93 \$	7,35%
Activités culturelles	0,00 \$	0,00 \$	0,00%

02 90000/Frais de financement			
Total frais financement	0,00 \$	0,00 \$	0,00%

TOTAL	125 013,71 \$	125 013,71 \$	
Total immobilisations	0,00 \$	0,00 \$	0,00%

Transferts à la caisse

Du compte	Au compte	À transférer
<i>Transfert de l'épargne vers le compte-chèques (payer les comptes de janv. et fév. 2024)</i>		
Épargne à terme ET1 fond administration	EOP chèque	68 756,00 \$
Épargne à terme ET1 fonds roulement	EOP chèque	100 000,00 \$

Prêt égouts—dette à long terme (prêt no 1)

Remboursement	Capital	Intérêts	Total
Caisse populaire compte-chèques (12-02-2024)	172 400,00 \$	9 953,68 \$	182 353,68 \$
Subvention à recevoir	Capital	Intérêts	Total
Caisse populaire compte-chèques (25-02-2024)	126 730,31 \$	3 177,07 \$	129 907,38 \$

Sur une proposition d'Hugo Laporte

Appuyé par Léonard Gaudette

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'état de la trésorerie de janvier 2024 tel que soumis ;

D'APPROUVER le rapport des dépenses totalisant **125 013,71 \$**;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée ;

D'AUTORISER l'utilisation du fonds de roulement en attendant de recevoir la subvention pour la dette à long terme (égouts).

ADJUDICATION – FINANCEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT (PRÊT NO 1) – APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

Il est proposé par Jean-Paul Chandonnet,

Appuyé par Isabelle Hébert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DES JARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 12 février 2024 au montant de 480 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2012-08. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 480 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Isabelle Hébert,

Appuyé par Hugo Laporte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	38 400 \$	
2026.	40 200 \$	
2027.	42 200 \$	
2028.	44 300 \$	
2029.	46 500 \$	(à payer en 2029)
2029.	268 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2012-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20h00

BUDGET DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services :

- L'article 9 prévoit la constitution d'un comité composé du maire et d'un conseiller de Saint-Jude et de Saint-Bernard ainsi que du chef de la brigade comme personne-ressource.
- L'article 14 mentionne que chaque année, en collaboration avec les membres du comité, Saint-Jude dresse le budget du service de protection contre l'incendie du prochain exercice financier et le transmet à Saint-Bernard afin que celle-ci approuve ce budget au plus tard lors de sa session régulière de décembre. Par cette approbation, Saint-Bernard reconnaît que Saint-Jude est autorisé à faire les dépenses qui y sont prévues.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune rencontre proposée pour l'élaboration du budget et que la Municipalité de Saint-Jude l'a fait sans la collaboration du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la session régulière de décembre de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a eu lieu le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a demandé à plusieurs reprises de recevoir le budget et que celui-ci lui a été transmis par courriel le 18 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 9 et 14 de l'entente n'ont pas été respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le budget qui lui a été transmis est questionnable sur plusieurs points notamment sur des augmentations substantielles de poste dépassant les 100% d'augmentation ainsi que sur des frais qui ne devraient pas figurer au budget selon l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'une série de questions a été transmise à la Municipalité de Saint-Jude concernant le budget et que les réponses à celles-ci sont arrivées lundi 5 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition d'Hugo Laporte
APPUYÉE PAR Christine Langelier
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE REFUSER l'adoption du budget tel que déposé et, qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ne reconnaît pas que la Municipalité de Saint-Jude est autorisée à faire ces dépenses tant qu'il n'y aura pas de révision dudit budget pour correspondre aux frais énumérés dans l'entente ;

DE DEMANDER à la Municipalité de Saint-Jude d'organiser une rencontre du comité tel que stipulé dans l'entente ;

DE TRANSMETTRE à la Municipalité de Saint-Jude cette présente résolution.

DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR TAXES

La liste des comptes de taxes impayées et admissibles pour la vente pour taxes a été déposée aux membres du conseil.

AUTORISATION PAIEMENT FINAL- NBL ARCHITECTES

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PAYER la facture de NBL Architectes pour le carnet de santé de l'église au montant de 6 440,00 \$ taxes en sus à même le surplus accumulé non affecté.

SERVICE INFORMATIQUE ET MISE À JOUR DU PARC INFORMATIQUE- OCTROI DE CONTRAT

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RECOURIR au service de NSLOne informatique pour la mise à jour de son parc informatique et comme fournisseur de service de soutien informatique ;

D'AUTORISER l'achat de matériel pour le remplacement du parc informatique tel que prévu dans les soumissions qui ont été présentées aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2023-05 INTITULÉ RÈGLEMENT DE TARIFICATION ET DE FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement no 2024-04 amendant le Règlement 2023-05 intitulé Règlement de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services.

L'objet dudit règlement est de modifier la grille tarifaire du Règlement no 2023-05 afin d'inclure la tarification pour les plans d'implantation et d'intégration architecturale et d'ajouter certains tarifs d'émission de permis et certificats.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20h00

Monsieur Gaudette dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2024-04.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE NOMMER Madame Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, émissaire à la langue française pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

QUE cette nomination est rétroactive au 24 janvier 2024.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Sur la proposition de Hugo Laporte
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

DE NOMMER les personnes suivantes au comité de la Famille pour la révision de la Politique de la Famille et de son plan d'action :

Monsieur Jean-Paul Chandonnet, conseiller et RQAF
Madame Corinne Boulianne, citoyenne
Madame Audrey Fréchette, citoyenne
Madame Linda Lamothe, coordonnatrice au développement de la vie communautaire et culturelle
Madame Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION - RÈGLEMENT 2023-16 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ADOPTER avec changements le Règlement numéro 2023-16 concernant la prévention des incendies tel que déposé.

TRAVAUX PUBLICS

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES CYCLISTES ET DES PIÉTONS DANS LES RANGS ET CERTAINES RUES DU VILLAGE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Vélo Québec Service-conseil telle que déposée pour une somme estimée à 16 185 \$ plus les taxes applicables ;

DE PAYER le montant des honoraires à même la subvention du Fonds pour le transport actif.

LOISIRS ET CULTURE

FÊTE NATIONALE- DEMANDE DE L'OTJ ST-BERNARD INC- FEUX D'ARTIFICE

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la demande de l'OTJ St-Bernard Inc. de payer directement les feux d'artifice à l'entreprise Monfeudartifice.com selon les conditions inscrites sur la facture ;

DE PAYER en deux versements égaux, le premier étant exigible en février et le deuxième en juin 2024, la somme de 6 523,16 \$ plus les taxes applicables au poste budgétaire : 02 70190 970

D'INFORMER l'OTJ St-Bernard Inc. que tout montant excédant la subvention de 7 000 \$ lui sera facturé par la Municipalité.

URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2024- 03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20h00

L'objet dudit règlement est de modifier le Plan d'urbanisme suite de l'adoption du projet de loi 16, qui oblige les municipalités à « identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ».

Monsieur Chandonnet dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2024-03.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le projet de règlement numéro 2024-03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme tel que déposé.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Sur la proposition de Léonard Gaudette
Appuyée par Hugo Laporte
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2024-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement numéro 2024-02 amendant le règlement no 2017-02 intitulé règlement de zonage tel que déposé.

VARIA

DEMANDE D'APPUI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET À SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER la résolution de la MRC de Rouville pour les mêmes motifs, soit de demander :

- Au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales;
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;

DE TRANSMETTRE cette résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks et à Santé Canada.

DEMANDE D'APPUI- L'ENFER DES PATRIOTES DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Sur la proposition d'Hugo Laporte
Appuyée par Léonard Gaudette
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'APPUYER la demande des organisateurs de la course à vélo « l'Enfer des patriotes » auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière

LISTE DES CONTRATS

Conformément à l'article 961.4 (2) du Code municipal, la loi exige que la Municipalité publie sur son site internet la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$. Le rapport qui suit fait état de tous les contrats de ce type que la Municipalité a conclu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU OU DES CONTRAT(S)	MONTANT
Excavation Michel Lemay inc	Contrat déneigement des routes	94 600,37 \$
Danis Construction	Remplacement d'un ponceau – rang Sarasteau	255 272,21 \$
Vallières Asphalte	Rapiéçage d'asphalte	56 252,21 \$
Excavation JD Inc.	Travaux divers : ponceaux Fleury, pierre Fleury, réseau pluvial Lamoureux, égouts Lamoureux	71 394,32 \$

Cette liste a été déposée par la directrice générale à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 janvier 2024.

*Sont exclues de cette liste : les quotes-parts et contributions (MRC des Maskoutains, Municipalité de Saint-Jude, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, Régie d'aqueduc Richelieu-Centre, Sûreté du Québec), la collecte des matières résiduelles, la consommation de l'eau potable (RARC), la consommation en électricité (Hydro-Québec) et les retenues à la source (DAS).

La liste détaillée se trouve sur le site web de la Municipalité.

AVIS PUBLICS



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISÉ
(RÈGLEMENT 23-633 DE LA MRC DES MASKOUTAINS) :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ ZONAGE
- RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 INTITULÉ PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, les règlements d'urbanisme suivants :
 - Règlement numéro 2023-12 amendant le règlement numéro 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme ;
 - Règlement numéro 2023-13 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Zonage ;
 - Règlement numéro 2023-14 amendant le règlement numéro 2017-05 intitulé Permis et certificats.
2. Le 24 janvier 2024, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements numéro 2023-12, numéro 2023-13 et numéro 2023-14. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 6^e jour du mois de février 2024.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT :
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01
INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement d'urbanisme suivant :

- Règlement numéro 2024- 03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme

Ledit projet de règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est de modifier le Plan d'urbanisme suite de l'adoption du projet de loi 16, qui oblige les municipalités à « identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ».

La consultation publique sur ledit projet de règlement se tiendra le **lundi 11 mars 2024 à 18 h 45** à la Salle du conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Ledit projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur demande durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 6^e jour du mois de février 2024

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe

ON RECRUTE !

LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME A BESOIN DE CITOYENS MEMBRES !


RENCONTRES
AU BESOIN


75 \$ PAR PRÉSENCE
AUX RENCONTRES


FORMATION
OBLIGATOIRE
PAYÉE

MANDAT DE 2 ANS



INTÉRESSÉ ? BESOIN DE PLUS D'INFOS ?
CONTACTEZ LE BUREAU MUNICIPAL

info@saintbernarddemichaudville.qc.ca
450 792-3190 #1

Le CCU a besoin de nouveaux membres

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est à la recherche de gens intéressés à siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux ans.

Le CCU étudie les dossiers d'urbanisme qui lui sont transmis par l'inspecteur en bâtiment et formule des recommandations au conseil municipal à cet effet.

Les rencontres du comité se font au besoin, selon les demandes de permis qui nécessitent de passer au CCU. Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'aménagement ou de l'urbanisme pour y siéger. Il suffit de démontrer de l'intérêt pour l'aménagement du territoire, d'aimer Saint-Bernard-de-Michaudville et d'y résider. De plus, une formation vous sera offerte afin que vous compreniez mieux votre rôle.

Pour chaque participation à une rencontre, les membres citoyens du CCU reçoivent une compensation de 75 \$.

Ça vous intéresse ? Contactez le bureau municipal pour plus d'informations ou pour vous donner votre nom.




Inscription au système
d'alerte à la population

Oui	D'accord
-----	----------



saintbernarddemichaudville.qc.ca

450 792-3190 #1



DATES DE VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

15 MARS

15 JUIN

15 SEPTEMBRE

1er MAI

1er AOÛT

1er NOVEMBRE

Des intérêts annuels de 12 % sont exigés sur tout versement échu à partir du jour ouvrable suivant l'échéance du versement.

Pour des renseignements sur votre compte, communiquez avec le bureau municipal:
comptabilite@saintbernarddemichaudville.qc.ca ou 450-792-3190 #2.

**Stationnement interdit
dans les rues en hiver
du 1er novembre au 31 mars
de minuit à 7h00**



**Dans la nuit du 9 au 10 mars,
on avance l'heure.**



Vérifiez vos avertisseurs:
(fumée et monoxyde)



Changez la pile



**Vérifiez la date
(moins de 10 ans)**



Vérifiez le fonctionnement



Entretien des routes l'hiver

L'entretien du réseau routier en hiver est sous la responsabilité de la Municipalité à l'exception de la route de Michaudville et de la rue Principale qui sont sous la juridiction du MTQ. Pour toutes demandes concernant ces routes, communiquez avec le MTQ en composant le 5-1-1. Pour le reste du réseau routier, communiquez avec l'inspecteur municipal au 450-792-3190 #6. Prenez note que les déneigeurs doivent dégager l'accotement de la route. Il faut vous assurer que votre boîte aux lettres ainsi que vos bacs ne soient pas trop près de l'accotement afin que le camion (ou ce qu'il pousse) ne les accroche pas.

Enfin, les chauffeurs de camion ne sont pas toujours en mesure de voir certaines zones autour de leur véhicule. La taille des poids lourds multiplie les risques de collision dans ces zones. De plus, la neige et la poudrière nuisent à la visibilité du chauffeur. Automobilistes et piétons, assurez-vous d'être vus par le chauffeur et gardez vos distances pour qu'il soit en mesure de faire ses manœuvres.

Patinoire extérieure

En temps normal, la patinoire et le Pavillon des Loisirs sont ouverts tous les jours de 10h à 21h. Toutefois, avec la température très variable, il est difficile de conserver une belle glace. Surveillez la page Facebook de la Municipalité pour savoir si la patinoire est ouverte ou non.

Merci de votre compréhension et de votre respect des règles concernant la patinoire et le Pavillon des Loisirs.

À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard.

Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Société de l'assurance automobile
Québec

CHRONIQUE DE L'INSPECTEUR

Usages complémentaires

Plusieurs questions nous sont souvent adressées relativement aux usages complémentaires autorisés à l'intérieur des résidences. Le chapitre 15 du règlement de zonage 2017-02 prévoit plusieurs conditions pour pratiquer un usage commercial à même sa résidence. Voici quelques types d'usages permis :

- a) les bureaux d'affaires et les bureaux professionnels;
- b) les services personnels, tels les salons de coiffure, les salons d'esthétique, les studios de photographie;
- c) les services de santé, tels les cabinets de physiothérapeutes, de chiropraticiens, d'acupuncteurs;
- d) les écoles privées, telles les écoles de musique, de danse, de langues;
- e) les services de garde en milieu familial;
- f) les services de traiteurs, sans aucune vente au détail sur place;

- g) les services de réparation d'objets domestiques (four à micro-ondes, appareils électroniques, vélos) à l'exclusion des gros appareils électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, laveuses, sécheuses) et de tout appareil comportant un moteur à essence;
- h) les ateliers de fabrication des produits en bois et les ateliers de fabrication associés aux métiers d'arts (poterie, céramique, etc.).

Pour connaître les conditions d'acceptation d'un usage complémentaire, écrivez directement au bureau municipal : info@saintbernarddemichaudville.qc.ca

Si vous préférez nous contacter par téléphone, vous pouvez appeler au 450-792-3190 et nous vous rappellerons dès que possible.

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi	8h30 à 12h00 13h00 à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h00 13h00 à 16h30
Jeudi	13h30 à 20h30

Téléphone: 450 792-3190 #4
Facebook: Bibliothèque St-Bernard de Michaudville
Site web: mabibliotheque.ca/bernard

 Prenumerique

GRATUIT, PARTOUT,
TOUT LE TEMPS

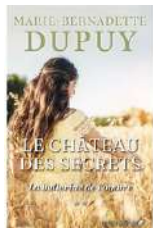
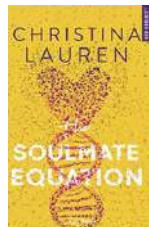
APPLICATION DE LECTURE



OverDrive
Des milliers de magazines disponibles gratuitement dans l'appli Libby!


Libby.

Nouveautés à la bibliothèque



Heure du conte en pyjama

Mercredi 6 mars de 9h30 à 10h30

Chocolat chaud et coloriage



Pendant la relâche scolaire, saviez-vous qu'il est possible de visiter des musées de la Montérégie tout à fait gratuitement? Et c'est aussi simple que d'emprunter un livre... Il suffit d'emprunter la Carte Musée Montérégie à votre bibliothèque!

Cette carte, valide pour une période de 14 jours de calendrier, permet à une famille composée de deux adultes et deux enfants de visiter un des six musées participants, et ce, gratuitement

CONCOURS



VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN LIVRE ET UN "PANIER SUCRÉ"

TIRAGE LE 4 AVRIL 2024

Coups de cœur littéraires

Les bénévoles vous ont partagé leurs coups de cœur littéraires sur la page Facebook de la Bibliothèque. Découvrez ou redécouvrez certains trésors de votre bibliothèque !



CLUB FADOQ DE SAINT-BERNARD

Déjeuner du Lundi
à la sacristie de l'église de St-Bernard
de 8 h 00 à 10 h 00 tous les lundis*

Coût:
3 \$ pour les membres
5 \$ pour les non-membres

Organisé par
fadoq
Club FADOQ de
St-Bernard-de-Michaudville
Richelieu-Yamaska

*Pause en période estivale et lors d'événements spéciaux
Merci à la Ferme avicole Morin pour le don d'oeufs.

APRÈS-MIDI DE JEUX
TOUS LES MERCREDIS
DE 13 H 00 À 16 H 00
À L'ÉGLISE DE SAINT-BERNARD
BIENVENUE À TOUS ET TOUTES !

Organisé par
fadoq
Club FADOQ de
St-Bernard-de-Michaudville
Richelieu-Yamaska

LA POPOTE ROULANTE

Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Pour les gens de 65 ans et plus
et les proches-aidants de personne
en perte d'autonomie

COÛT: 8,25 \$ PAR REPAS

METS CUISINÉS À PARTIR D'ALIMENTS FRAIS POUR DES
REPAS SAINS ET VARIÉS (CALENDRIER DES MENUS)

INSCRIPTION | INFORMATIONS
450 773-4966 poste 35 | Robert Perrault
450 792-2270

Propulsée par Desjardins

LUNDI DE PÂQUES
1er avril 2024 de 8h00 à 10h00

DÉJEUNER SPÉCIAL
À L'ÉGLISE DE ST-BERNARD

COÛT
MEMBRE GRATUIT
NON-MEMBRE 5,00 \$

fadoq
Club FADOQ de
St-Bernard-de-Michaudville
Richelieu-Yamaska

Merci à la Ferme avicole Morin pour le don des oeufs

Spectacle bénéfique à Saint-Denis-sur-Richelieu



Christian-Marc Gendron et Manon Séguin

Dimanche 28 avril 2024 à 14h

à l'église de Saint-Denis

Billets : 40 \$, 50 \$, 60 \$, avec reçu pour fins d'impôt,

Tél. : 450 787-2020 ou 450 787-9719

**Vous êtes un aîné ?
Vous vivez une situation difficile ?
On peut vous aider !**

Projet **IMAGES** c'est :

- + Écoute
- + Accompagnement
- + Solutions, références

Peu importe votre situation :

- + Maltraitance, violence
- + Solitude
- + Détresse

Contactez : Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com

Maskoutains
C.I.J.M.

Questions et réponses : la nutrition et la santé du cœur

Source : <https://fondationicm.org/blogue/questions-reponses-nutrition-sante-coeur/>

Avoir une alimentation saine est primordial pour avoir une bonne santé cardiovasculaire. Le Dr Martin Juneau, cardiologue et directeur de la prévention à l'Institut de Cardiologie de Montréal, répond à toutes vos questions concernant la nutrition et la santé du cœur.

QUELS SONT LES EFFETS DE LA NUTRITION SUR LA SANTÉ DU CŒUR?

Ce n'est pas un secret, avoir une alimentation saine est un élément clé pour avoir une bonne santé en général. Il en va de même pour la santé cardiovasculaire. Notre alimentation a des effets déterminants sur plusieurs facteurs pouvant entraîner une maladie du cœur, comme :

- le cholestérol et autres lipides sanguins comme les triglycérides
- l'hypertension artérielle
- le poids et le tour de taille
- la glycémie élevée (diabète)
- l'inflammation qui est impliquée dans le développement de l'athérosclérose et de nombreux cancers
- une bonne alimentation favorise aussi l'immunité donc notre défense contre les infections

QUELS ALIMENTS DOIS-JE INTÉGRER À MON ALIMENTATION POUR AMÉLIORER MA SANTÉ CARDIAQUE?

Les légumes et les fruits

Pour maximiser leurs bienfaits, essayez de manger 7 à 10 portions de fruits et légumes par jour, particulièrement les petits fruits. Leur teneur élevée en antioxydants, en vitamines, en minéraux et en fibres les rend bons pour vous.

Les bons gras

L'avocat est une source de bon gras apportant son lot de bienfaits à votre organisme. L'huile d'olive, en particulier sous forme vierge ou extra-vierge, demeure la meilleure source de gras pour cuisiner des repas santé. Certains types de poissons gras, comme le saumon et la sardine, sont également favorables au système cardiovasculaire, et devraient être consommés deux fois par semaine.

Les grains entiers

Les aliments à grains entiers apportent leur dose de fibres, de protéines et de vitamines à l'organisme. Remplacer votre pain de farine blanche par du pain de grains entiers peut être une option facile pour augmenter votre consommation de grains entiers. Les graines de lin se distinguent des autres végétaux en raison de leur haute teneur en oméga 3 et de leur source exceptionnelle de lignanes, possédant des propriétés antioxydantes et anti-inflammatoires.

Les aliments protéinés

Comme le cœur est un muscle, il a besoin de protéines pour bien faire son travail. On associe souvent les protéines aux viandes, mais il existe une foule d'aliments riches en protéines: les noix et les légumineuses, par exemple.

QUELS ALIMENTS DOIS-JE CESSER DE CONSOMMER POUR AVOIR UNE BONNE SANTÉ CARDIAQUE?

Les aliments qui contiennent beaucoup de sel, de sucre ajouté ou de mauvais gras sont à éviter, ou du moins à limiter, si on veut maintenir une alimentation saine et une bonne santé. Une bonne façon d'éviter ces aliments est de réduire au maximum les aliments « hypertransformés » donc de privilégier la cuisine maison.

Pensez donc à limiter votre consommation :

- **D'aliments à haute teneur en sucre**, comme les boissons ou les jus sucrés et les desserts.
- **D'aliments à haute teneur en sel** : les mets et viandes transformés, et la nourriture de restauration rapide. Ces aliments vous feront souvent prendre la quantité de sodium recommandée pour une journée en un seul repas.
- **De matières grasses** : dans cette catégorie, on retrouve majoritairement les aliments frits, les viandes grasses et des aliments ultratransformés.
- **D'alcool** : on ne le dira jamais assez, la modération a bien meilleur goût. Les femmes devraient limiter leur consommation d'alcool à un verre par jour et les hommes à deux verres par jour.

LE RÉGIME MÉDITERRANÉEN PEUT-IL AMÉLIORER MA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE?

Le régime méditerranéen propose de s'alimenter principalement de légumes, de fruits, de céréales de blé entier, de légumineuses, d'huile d'olive, de volaille et de poisson. Il favorise la consommation d'aliments riches en antioxydants. C'est pourquoi il a un effet positif sur la santé de votre cœur.

LE VIN ROUGE EST-IL VRAIMENT BON POUR LE CŒUR?

Oui et non. Tout est dans l'équilibre et la modération. Comme mentionné plus haut, la consommation de vin rouge peut être bénéfique si on respecte les quantités recommandées (un verre de vin par jour pour les femmes et deux pour les hommes). On note également qu'on ne doit pas boire d'alcool tous les jours.

Pour avoir plus d'informations concernant la nutrition et la santé du cœur, l'Observatoire de la prévention de l'Institut de Cardiologie de Montréal, piloté par le Dr Juneau et son équipe, est une source d'informations fiables. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.



LA CAMPAGNE EN BLUES

SAMEDI 20 AVRIL 2024 - 19 H

ÉGLISE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

4 H 30 DE MUSIQUE
À NE PAS MANQUER!



MICH AND THE BLUES
BASTARDS



BEN RACINE BAND



JIM ZELLER

Prix : 45 \$
Bar et casse-croûte sur place
Ouverture des portes à 18 h

Billets en vente :

Salon de coiffure Expression Style
Bureau municipal de St-Bernard-de-Michaudville

Réservation par virement bancaire :
Mélanie Bouclin
melaniebou33@gmail.com ou 450 888-0854

Merci à nos partenaires :



OTJ ST-BERNARD

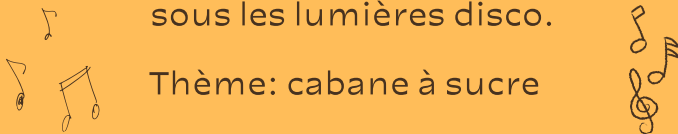
RETOUR SUR LE TOURNOI DE BALLON-BALAI

Les 26 et 27 janvier 2024 se déroulait le tournoi amical de ballon-balai de Saint-Bernard-deMichaudville. Cinq équipes se sont affrontées. Félicitations à l'équipe des Daigle est finalement sortie vainqueur du tournoi après avoir battu les Bernard en finale. Merci à tous nos bénévoles, aux joueurs et aux spectateurs pour cette activité !



Soirée patinage Vendredi 1er mars de 19h à 21h

Venez patiner au son de la musique et
sous les lumières disco.



Thème: cabane à sucre

Café et chocolat chaud gratuits



*La tenue de l'activité dépend de la
glace et des conditions météo



HOCKEY LIBRE

Tous les mercredis
de 18h30 à 21h00

Activité gratuite
Aucune inscription obligatoire

Pour les 13 ans et plus

Apportez votre équipement

*La tenue de l'activité dépend de la glace
et des conditions météo.

ACTIVITÉS

Cours de danse country

Nouvelle session dès

jeudi 18 janvier 2024 19h00 à 21h00

Aucun cours jeudi 22 février et jeudi 28 mars

Vous présenter à la porte 13\$ au 406 rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville



longlivecowboy.com

Envie de décompresser en fin de soirée et de dormir paisiblement?

Stretching bien-être

Où? Église de
Saint-Bernard-de-Michaudville
Quand? Les lundis soir du

15 JANVIER AU 8 AVRIL À 19 H 15

*Aucune séance le 4 mars

- 1 séance : 23\$
- 12 semaines : 206,96\$

*Taxes incluses

Séances animées par :
Vicky C. Lord,
B.sc. Kinésiologue

Pour t'inscrire :

✉ vecseursm@gmail.com
450-779-6867
f [vecseursantemouvement](https://www.facebook.com/vecseursantemouvement)

Vecseur
Santé Mouvement

BADMINTON



Tous les jeudis
de 19h30 à 21h00
à l'école de
Saint-Bernard.



Pour participer, contactez
Micheline Perreault au
450-792-3792.

Disco des jeunes 22 mars 2024

Surveillez la page Facebook de
l'OTJ St-Bernard
pour les détails



Semaine de Relâche

Surveillez la page
Facebook de
l'OTJ St-Bernard
pour des activités
possibles durant la
semaine de Relâche

SARCA

Faire sa demande avant le 1er mars!

Le 1er mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription

Il est important de se préparer en vue du processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main. Vous devez avoir votre code permanent, que vous pouvez retrouver sur vos bulletins et/ou relevés de notes. Il s'agit des 3 premières lettres de votre nom de famille et la première lettre de votre prénom suivi de 8 chiffres. Des documents peuvent être requis, comme le certificat de naissance, les bulletins et les relevés de notes. Des frais sont exigés pour les demandes au cégep et dans certains centres de formation professionnel.

2e et 3e tour au cégep

Si vous avez passé tout droit ou n'êtes pas accepté dans le programme visé, soyez rassuré qu'il y a un 2e et 3e tour. Cela signifie que vous pouvez faire des demandes dans les programmes où il reste de la place au cégep après le 1er mars.

La formation professionnelle

Dans certains DEP, il est possible de faire une demande d'admission après le 1er mars lorsque le cours n'est pas complet. Également, il y a certaines formations professionnelles qui ouvrent des groupes à d'autres moments de l'année, comme en novembre ou en mars. Il est donc important de surveiller le programme qui vous intéresse afin de connaître les dates limites d'admission ainsi que le début des cours.

Osez faire appel aux services SARCA offerts dans votre municipalité gratuitement. Dans les cas où vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrières ou toutes questions en lien avec une profession.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire
et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

ACTIVITÉS HORS ST-BERNARD

Loisirs DE SAINT-JUDE

Saison de BASEBALL

St-Jude BASEBALL

GRUPE 4-7 ANS 30\$ **GRUPE 8-12 ANS 55\$**
* DÉPÔT PRÊT UNIFORME INCLUS

MERCREDI **DÈS 18H45** **JEUDI**

TERRAIN DE BASEBALL
930 rue du Centre, Saint-Jude

SOULIERS À CRAMPONS • **GANT DE BASEBALL** • **PANTALONS LONGS**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 15 MARS
Lien Qidigo pour inscription



Loisirs DE SAINT-JUDE

SAISON SOCCER ÉTÉ 2024

Les loisirs de Saint-Jude invite les jeunes des municipalités de Saint-Jude, Saint-Bernard, Saint-Barnabé et Saint-Louis à s'inscrire au soccer pour la saison été 2024 qui débutera en mai.

INSCRIPTION PAR ICI!



U6 (2019-2018): Lundi - Mercredi
 U8 (2017-2016): Mardi - Jeudi
 U10 (2015-2014): Lundi - Mercredi
 U12 (2013-2012): Mardi - Jeudi
 U14 (2011-2010): Lundi - Mercredi

COÛTS DE LA SAISON 55\$ + 25\$ pour l'uniforme (inclus pour le U6) Rabais famille!
MINI-SOCCER 4 ANS Gratuit + Uniforme inclus
ÉQUIPEMENT REQUIS souliers à crampons, protège-tibias

Qidigo **DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 15 MARS**
Lien Qidigo pour inscription

Pour plus d'informations
450 792-3855 poste 3 ou loisirs@saint-jude.ca




Les journées blanches de la relâche scolaire

Location de raquettes et trottinettes des neiges!
| Observation d'oiseaux de proie | Visite du complexe de réhabilitation | Randonnées pédestres | Plus encore

2 au 10 mars de 10h à 15h30



eJulien Saguez

CUISINE COLLECTIVE



C'EST QUOI UNE CUISINE COLLECTIVE ?

La cuisine collective est un petit groupe, composé minimalement de trois personnes, qui met en commun temps et compétences pour confectionner des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles.



ÇA COÛTE COMBIEN ?

Les frais sont de 10 \$ par famille pour une première participation et 5 \$ pour les suivantes. La Municipalité fournit des plats standards pour chaque portion (entrée, repas, dessert).

À QUI ÇA S'ADRESSE ?

La cuisine est ouverte à tous, peu importe l'âge ou la provenance.



JE VEUX PARTICIPER, MAIS JE N'AI PAS DE TRANSPORT

La Municipalité peut organiser le transport des participants et des bénévoles au besoin. Communiquez avec la coordonnatrice.

QUAND ONT LIEU LES ATELIERS ?

L'horaire des ateliers paraît dans le journal municipal et sur la page Facebook de la Municipalité.

Vous pouvez également appeler la coordonnatrice pour vous inscrire et donner vos disponibilités. Elle vous contactera pour vous aviser de la tenue des cuisines.

COMMENT JE PEUX M'INSCRIRE ?

Contactez la coordonnatrice, Linda Lamothe :

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Pour les ateliers de cuisine collective

Vous avez des compétences en cuisine?
Vous aimeriez animer un atelier avec la coordo?
Vous avez des idées de recettes à partager?
Vous êtes disponible pour transporter des participants?
Communiquez avec la coordonnatrice.

CUISINE COLLECTIVE

Cuisez en groupe et repartez avec vos portions pour la famille!

- **Samedi 9 mars 9h**
- **Vendredi 15 mars 18h**
- **Samedi 23 mars 9h**
- **Vendredi 29 mars 18h**

*Durée de 2 à 4 heures selon les recettes.

Première cuisine	Avec vos plats fournis
10\$	5\$

Inscription obligatoire

coordo@saintbernarddemichaudville.qc.ca
ou 450-792-3190 poste 4

MAISON DES JEUNES AUX QUATRE-VENTS



1426, rue St-Pierre, Saint-Jude
 450 250-2488 mdj4vents@hotmail.com
 Maison des Jeunes des Quatre-Vents
 tiktok.com/@mdj4vents

Pour les jeunes de 11 à 17 ans
 Votre équipe à l'animation / intervention :
 Lili-Rose, Carolina, Vlad, Jade, Jérôme et Camille
 Suivez nous sur Facebook et notre site web pour l'horaire

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15h15 @ 19h Souper Causerie	15h15 @ 19h Apprendre Anglais	15h15 @ 19h Atelier Apprendre	15h15 @ 21h Soirée libre/ MDJ mobile	13h @ 19h Atelier cuisine/ Sortie

Les canettes et les bouteilles consignées sont toujours acceptées dans l'armoire noire devant la MDJ

Transport gratuit disponible sur demande
 450-250-2488#4
 et par Messenger

VIENS À LA MDJ TOUS LES MARDI POUR PARTICIPER AUX

SOUPERS CAUSERIE!

À PARTIR DE 17H, LA MDJ OFFRE UN REPAS À TOUS CEUX ET CELLES QUI VIENNENT PARTICIPER AUX ÉCHANGES SUR DIFFÉRENTS SUJETS AVEC NOS ANIMATEURS!

MDJ des quatres vents

ATELIERS D'ANGLAIS

Tu souhaites pratiquer ton anglais?
Viens à la MDJ pour participer à des activités colorées dans le but de travailler cette langue!

DATE TOUS LES MERCREDI
 TEMPS DE 15H À 19H

GRATUIT POUR LES 11 À 17 ANS

PLACE AUX JEUNES

Nouvelle chronique

La Municipalité te fait une place dans son journal pour t'exprimer

Nouvelle Poésie
 Dessin Article

Envoie-nous ta création à info@saintbernarddemichaudville.qc.ca

La MDJ 4 Vents organise des activités pour la Relâche. Surveille ses réseaux sociaux pour plus d'infos!



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Collecte des matières recyclables

Matières acceptées et refusées dans le bac de recyclage

Emballages et imprimés de papier et carton

Exemples de matières acceptées



Journaux, revues, papier à main, carton de lait, boîte de jus Tetra Pak (sans paille), boîte de pizza même légèrement souillée, etc.



Exemples de matières refusées



Mouchoirs, essuie-tout souillés, serviettes de tables, papier parchemin ou ciré, plastifié ou de cellophane, boîte de pizza très souillée, carton recouvert d'une membrane plastifiée, etc.

Contenants de verre

Exemples de matières acceptées



Bouteille de boisson et pot de confiture, sauce, etc. même s'ils sont cassés



Exemples de matières refusées



Vaisselle, pyrex, poterie, porcelaine, cristal, céramique, miroir, lunettes, néon, ampoule, etc.

Contenants et emballages de métal

Exemples de matières acceptées



Boîtes de conserve, canettes, papier d'aluminium même sale (en faire une boulette), assiettes d'aluminium, etc.



Exemples de matières refusées



Objets métalliques qui ne sont pas des contenants, emballage de tablette de chocolat, piles, bombes aérosols, etc.

Contenants et emballages de plastique

Exemples de matières acceptées



Contenants identifiés d'un des symboles



Bouteilles d'eau, de yogourt à boire, contenant de margarine, sacs de plastiques extensibles et pellicules de type Saran wrap, etc.



Exemples de matières refusées



Articles de plastique sans logo de recyclage, matières avec le logo , paille, verre, ustensiles de plastique, petit contenant de yogourt individuel, contenants ou assiettes de styromousse, emballages de collations, de bonbons, sacs d'emballages de biscuits, etc.

Les bacs de collecte de matières recyclables sont levés une fois aux deux semaines, entre 7 h et 19 h.

Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de celle-ci avant 7h.



Le jour de collecte de votre secteur est le mercredi.

Seuls les bacs portant le logo de la Régie sont acceptés et ils sont la propriété de la municipalité.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou visiter le www.riam.quebec



Collecte des matières organiques

Matières acceptées et refusées dans le bac de matières organiques

Exemples de matières acceptées



Résidus de cuisine :

Fruits et légumes (entiers, pelures, cœurs, épis, etc.), grains de café, filtres en papier, sachets de thé, pain, gâteaux, biscuits, pâtes, viandes, volailles, poissons et fruits de mer CUIITS, produits laitiers, coquilles d'œuf, etc.

Résidus verts :

Gazon, petites branches, feuilles mortes, fleurs, et autres résidus de jardinage

Autres matières organiques :

Papier ou carton très souillé d'aliments

Exemples de matières refusées



Plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable), papier et carton non souillé, papier ciré, papier d'aluminium, papier parchemin, styromousse, tous matériaux de construction, serviettes sanitaires, tampons, sac d'aspirateur et son contenu, bouchons de liège, verre, métaux, déchets, graisse, huile, peinture et tout autre produit domestique dangereux, mégots de cigarette et tout autre produit pouvant générer ou alimenter la combustion, etc.



Astuces pour l'utilisation du bac brun

- Emballer les matières dans du papier journal et déposer un journal dans le fond du bac
- Entreposer le bac à l'ombre entre les collectes
- Au besoin, nettoyer sommairement le bac avec un jet d'eau
- Placer un grand sac à feuilles en papier dans le bac pour éviter que la matière reste collée aux parois en hiver
- Éviter d'y jeter de la viande crue

Les bacs de collecte de matières organiques sont levés une fois par semaine, d'avril à novembre, et une fois par mois les quatre autres mois de l'année, entre 7 h et 19 h. Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de la celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le jeudi.

Concernant la collecte des matières organiques offerte aux entreprises, seuls les bacs bruns portant le logo de la Régie sont acceptés. Ceux-ci sont et demeurent la propriété de la municipalité. Quant aux collectes résidentielles, il est recommandé de se référer au site internet de la Régie mentionné ci-dessous.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou visiter le www.riam.quebec



Jetez-vous votre argent au bac brun ?

Selon RECYC-QUÉBEC, un ménage moyen jette l'équivalent de 1 300 \$ de nourriture comestible chaque année. Avec l'augmentation constante du coût de l'épicerie, quel est l'intérêt de jeter près de 4,5 repas par semaine directement au bac brun? En plus d'avoir des conséquences directes sur le portefeuille des ménages, le gaspillage alimentaire a un impact sur les changements climatiques puisque, toujours selon RECYC-QUÉBEC, il est responsable de 3,6 M de tonnes de gaz à effet de serre, soit 18 % des émissions totales du système bioalimentaire québécois.

En partenariat avec J'aime manger, pas gaspiller Canada, la Régie contribue aux efforts de sensibilisation et encourage la population de ses municipalités membres à adopter des saines habitudes qui ont un impact direct sur la réduction du gaspillage alimentaire.

À cet effet, voici quelques habitudes simples à adopter :

1. Mieux planifier

Pas le temps de planifier et de prévoir les repas de la semaine? Prendre une photo du contenu du réfrigérateur avant de faire les courses vous évitera d'acheter de la nourriture en trop.

2. Tout utiliser

Consommer la totalité des restes et toutes les parties comestibles des aliments peut être aussi simple que d'utiliser le sauté de légumes cuisiné la veille dans un sandwich ou encore râper le pied de brocoli pour en faire une salade.

3. Bien conserver

Penser à congeler les restes qui ne seront pas consommés rapidement.

Avec ce nouvel engagement, la Régie espère contribuer à vous faire économiser temps et argent, en plus de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées sur notre territoire. Pour d'autres trucs et astuces afin de réduire le gaspillage alimentaire consultez le site de J'aime manger, pas gaspiller Canada au www.lovefoodhatewaste.ca/fr.



LA MRC VOUS INFORME

Le comité de développement social lance une vaste consultation citoyenne

Ensemble, imaginons notre futur!

Participez à notre grande consultation citoyenne en ligne
Du 26 février au 10 mars

La Présentation • Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville
Saint-Damase • Saint-Dominique
Sainte-Hélène-de-Bagot • Sainte-Madeleine
Sainte-Marie-Madeleine • Saint-Hugues
Saint-Hyacinthe • Saint-Jude • Saint-Liboire
Saint-Louis • Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Pie • Saint-Simon
Saint-Valérien-de-Milton

MRC des Maskoutains
Comité de développement social

Dans un premier temps, un sondage en ligne pourra être complété par les citoyen.ne.s, du 26 février au 10 mars. Des copie papier seront disponibles auprès du bureau municipal. Les formulaires papier pourront être acheminés par la poste, en personne ou par courriel, jusqu'au 22 mars.

Dans un deuxième temps, les citoyen.ne.s pourront s'exprimer lors de rencontres qui se tiendront dans quatre municipalités du territoire :

- Le mercredi 17 avril à 18 h 30 à la salle communautaire de Saint-Jude.
- Le dimanche 21 avril à 10 h au Centre aquatique Desjardins, à Saint-Hyacinthe.
- Le mardi 23 avril à 18 h 30 à la salle municipale de Saint-Hugues.
- Le jeudi 25 avril à 18 h 30 au Complexe sportif de Saint-Damase.

Dimensionnement de ponceau : un nouveau service offert par la MRC

La MRC des Maskoutains offre aux citoyens et aux citoyennes de son territoire un nouveau service de dimensionnement de ponceau à la suite d'une forte demande des municipalités d'encadrer adéquatement leurs citoyens dans le processus de remplacement ou de mise en place d'un nouveau ponceau, qu'il soit situé dans un fossé ou dans un cours d'eau.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter les professionnels de la MRC pour obtenir une soumission pour la réalisation du relevé terrain et du calcul hydraulique. Ceux-ci pourront également déterminer si des plans d'ingénieur sont requis dans le cadre des travaux à effectuer. S'ils s'avèrent nécessaires et si le citoyen le désire, l'équipe de la MRC pourra, dans un deuxième temps, concevoir les plans.

Les calculs de dimensionnement des ponceaux sont établis en tenant compte des dernières normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans une optique de prise en considération des changements climatiques.

La MRC des Maskoutains est la première MRC au Québec à proposer à ses citoyens ce type de service. Pour en connaître les coûts, consultez le site de la MRC à : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/dimensionnement-de-ponceau>.

Pour plus amples renseignements, contacter M. Hamza El Gass, ing. M. Ing., chargé de projet à l'ingénierie au 450 774-3141, poste 3146 ou à : ing_ingenierie@mrcdesmaskoutains.ca.



+ DE SERVICE

**DÉPLACEZ-VOUS
AVEC LE TRANSPORT
COLLECTIF RÉGIONAL**

+ FLEXIBLE

mrcmaskoutains.qc.ca

MRC des Maskoutains
Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire



Vous désirez nous joindre ?

MRC (Administration et services) : 450 774-3141

Transport (Service à la clientèle) : 450 774-3170
 Transport adapté (réservation) : 450 774-8810
 Transport collectif (réservation) : 450 774-3173

L'entretien de vos plantes d'intérieur



Chaque plante au bon endroit est la base de la réussite. Il est important que vous vous renseigniez auprès d'un expert en horticulture lors de l'achat de vos plantes d'intérieur pour pouvoir leur prodiguer les soins dont elles ont besoin; lumière, arrosage etc.

Quand repoter?

Les indices sont multiples. La plante est rendue trop haute pour la dimension du pot et se renverse sous son poids. La plante ne pousse plus comme avant. Les racines émergent du sol en surface ou par le bas et sortent par les trous de drainage du pot. L'eau ne pénètre plus. Pour rafraîchir le sol lorsque trop vieux. Idéalement repoter au printemps ou en fin d'été mais si le besoin est urgent, en tout temps de l'année. Vous devriez repoter vos plantes d'intérieur au 2 ou 3 ans selon le besoin.

Comment repoter?

Il est primordial de bien choisir le pot. Les plantes d'intérieur ont besoin d'un pot ni trop petit ni trop grand. Trop petit, les racines trop serrées ne pourront se développer normalement et la plante stagnera ayant de la difficulté à pousser. L'eau n'est plus capable de se frayer un chemin à travers les racines et la plante n'absorbera pas la quantité d'eau qu'il lui est nécessaire à sa croissance. Trop grand, le terreau prendra beaucoup trop de temps à sécher créant de la pourriture aux racines.

Si votre plante est énorme et que vous ne pouvez pas la changer de pot, le surfaçage est la solution. Cela consiste à gratter la surface de la terre afin d'enlever le plus possible de vieux terreau sans endommager les racines, puis d'ajouter du nouveau terreau.

Il est fortement conseillé de repoter dans un pot avec au moins un trou de drainage sinon vous devrez très bien gérer vos arrosages et à moins d'être expérimenté et même en ayant disposé des pierres au fond du pot, l'eau s'accumulera et vous jouerez alors avec le feu, créant des problèmes de pourriture des racines.

Le terreau

Choisir le bon terreau selon les besoins de la plante. Par exemple, pour le bien-être des plantes succulentes, choisir un terreau très drainant.

L'arrosage

L'arrosage est en général la principale lacune chez les horticulteurs inexpérimentés. Trop d'eau est plus néfaste que pas assez d'eau. Vous pouvez remédier à un manque d'eau en baignant les plantes dans le lavabo. Ne laissez jamais d'eau dans vos soucoupes à moins que vous y ayez déposé des billes d'argile. Celles-ci sont appréciées par les plantes qui ont besoin d'humidité constantes comme les fougères. Celles-ci apprécient également une vaporisation quotidienne sur leur feuillage. Surtout, ne pas les placer près d'une source de chauffage.

L'engrais

Apportez-leur des nutriments régulièrement genre 20-20-20 pour les feuilles et 15-30-15 pour les fleurs en alternance ou des algues liquides. Les orchidées ont besoin d'un engrais beaucoup moins concentré. Fertilisez de mars à septembre puis laissez les plantes se reposer jusqu'au printemps suivant. Elles vous seront reconnaissantes et vous récompenseront pour les bons soins prodigués.

Christine Poulin

DTA, propriétaire du Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours, J0G 1P0
centrejardindespatriotes.com



PAIR

LE PROGRAMME PAIR

Il s'agit d'un programme gratuit d'appels automatisés, offert par le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe, et qui couvre aussi le territoire des municipalités des Quatre-Vents. Les aînés inscrits au programme reçoivent à chaque jour, un appel téléphonique auquel ils ont à répondre. Après 3 appels sans réponse, la personne désignée par le membre inscrit reçoit un appel l'informant du fait que la personne dont elle est répondante ne répond pas, ce qui permet alors d'aller faire les vérifications nécessaires et d'apporter assistance en cas de besoin.

Pour inscription au programme : 450 250-2874. Pour information : Robert Perreault : 450 792-2270.



450 773-8888
www.action-emploi.ca

Québec Action Emploi inc. virtuel formation

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Comptoir familial de St-Bernard

Horaire du mois de février 2024

Jeudi 01/02/2024 de 18h à 20h
Lundi 05/02/2024 de 10h à 12h
Samédi 10/02/2024 de 9h à 12h – Vente sac à 8\$
Jeudi 15/02/2024 de 18h à 20h
Lundi 19/02/2024 de 10h à 12h
Jeudi 29/02/2024 de 18h à 20h

406, rue Principale St-Bernard-de-Michaudville

Comptoir familial de St-Bernard

Horaire du mois de mars 2024

Lundi 04/03/2024 de 10h à 12h

Samédi 09/03/2024 de 9h à 12h
Liquidation des vêtements d'hiver - Sac à 5\$

Jeudi 14/03/2024 de 18h à 20h
Lundi 18/03/2024 de 10h à 12h

Joyeux Pâques à tous

406, rue Principale St-Bernard-de-Michaudville



APPEL DE CANDIDATURES

POSTES AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL DES CITOYENS DE RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN

Réseau Internet Maskoutain est présentement à la recherche de représentants citoyens résidants sur le territoire de la MRC des Maskoutains ou représentant un commerce, une industrie ou tout autre type d'entreprise ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains et intéressés à siéger au collège électoral des citoyens.

Réseau Internet Maskoutain est un organisme à but non lucratif regroupant des personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et à l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet pour la clientèle résidentielle et commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Cet organisme assure aussi un rôle de veille en ce qui a trait à l'accès et à la qualité du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire visé.

Réseau Internet Maskoutain tient son Assemblée générale une fois par année en mai, au siège social de la MRC des Maskoutains. Différents collèges électoraux y sont représentés dont le collège des citoyens représentant 6 membres désignés par une assemblée des citoyens.

Si vous possédez un intérêt pour la mise en œuvre et l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet, êtes capable de faire preuve d'objectivité et êtes en mesure de travailler en concertation, nous vous invitons à soumettre votre candidature, au plus tard le 8 mars 2024, à 12 h, à l'adresse suivante : Réseau Internet Maskoutain, à l'attention de madame Mélanie Boucher, secrétaire corporative, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6 ou, par courriel, à info@mrcdesmaskoutains.ca.

Magasin communautaire du CEM (Saint-Hyacinthe) 15845 Av. Saint-Louis, Saint-Hyacinthe

Services offerts en plus du magasin :

- Cueillette à domicile gratuite
 - Livraison de meubles avec frais.
- Informez-vous à la caisse.



Vous pouvez apporter vos articles propres et en bon état à notre magasin, du lundi au samedi de 10h à 17h ; présentez-vous à la porte de derrière (par la rue Messier) et entrez. Un de nos employés se fera un plaisir de vous accueillir. Ne rien laisser à l'extérieur du magasin.

Vous pouvez nous envoyer des photos des meubles et électroménagers à donner par courriel à : cem.provincial@gmail.com. Une collecte gratuite pourra par la suite être organisée.

Cueillette / Informations : 450-250-1236

Envie de tendre la main?

Les bénévoles Grand-mère Caresse offrent du soutien et de l'aide aux familles d'un poupon 0-12 mois service offert dans toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains en recrutement de bénévoles pour notre municipalité

Contactez-nous
450-772-6828
grandmerecaresse@gmail.com



Cooptel
fête son
80^e
anniversaire!



Cooptel
Depuis 80 ans

1 888 532-COOP (2667)

cooptel.ca

NOS ANNONCEURS

.....
Tout
pour vous,
près de
chez vous!
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP
.....

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308



NOS ANNONCEURS

*Expression
Style*

Melanie Bouclin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827

Bienvenue à tous!



ON EST
LÀ POUR
VOUS.



Lun. au ven. :
9 h à 19 h

Samedi :
10 h à 17 h

Dimanche :
Fermé

Service
de livraison



Caroline Désilets et Philippe Desmarc
Pharmaciens-propriétaires
affiliés à Proxim

588, chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu
450 787-2077

Les pharmaciens sont les
seuls responsables de
l'exercice de la pharmacie.

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell

alex@maitrecochon.com

maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE



450 792-2447

electricite@bryanjacques.com

www.bryanjacques.com

Association
des Électriciens
du Québec
RBO: 5686-0406-01



Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf

Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial

Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre

Revêtement extérieur-toiture

895 claing

St-Bernard (Québec) J0H 1C0

Tél: 450-792-2087

Licence R.B.Q 2794-4784-27

RBO 5290 148 01
**EXCAVATION
JD
INC.**

(450)792-3551

www.excavationjd.com

info@excavationjd.com

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport



Ecoflo
BIONEST
Biosphère et Environnement

Entreprise
S.Gaudette

RBO : 8351 0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

**ÉBÉNISTERIE
S. Forcier**

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.

381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307

Fax. : 450 792-3314

Ferme Hébert & Filles inc.

662 Rang Fleury à St-Bernard-de-Michaudville

450-792-2499 / 450-230-4299

ihebert1@hotmail.com

Facebook : Ferme Hébert & Filles inc.

Vente à la ferme sur rendez-vous

Producteurs d'agneaux depuis 2007

**GARAGE
MORIN**

355 RUE PRINCIPALE
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
QUÉBEC J0H 1C0

AUTOMOBILES ET VÉHICULES LOURDS

@ GARAGE-MORIN.COM
INFO@GARAGE-MORIN.COM

450-792-2221



NOS ANNONCEURS



Clinique de denturologie et d'implantologie St-Ours

voisin de Familipix

2551, Immaculée-Conception
(ch. Des Patriotes)

450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturoacton.ca

www.cliniquedenturoacton.ca

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile ou en résidence

**Consultation et nettoyage
Sans frais**



Jacques Grondin
Denturologiste

Passion Beauté

Coiffure Esthétique

450-792-2220

- Coiffure
- Maquillage
- Mensiles
- Ongles
- Massothérapie
- Extension Majestic
- Spray tan Nuda
- Lifting Colombien
- Coolsculpting
- Stimwave
- Infrathérapie

Affûtage MC Morin inc.

**Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle**

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagemorin.ca



**PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES**

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

**Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.**

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage
Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

**SERVICES PROFESSIONNELS
PERREault**

ANTHONY PERREault, BAA
Comptable 514-830-0603
anthony.perreault@spaperreault.com

339, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville,
Québec, J0H 1C0

**Massothérapie
Chantal Desmarteau**

*Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage*

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télé.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

NOS ANNONCEURS

Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil
 Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com



Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles:

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe
 450-796-4004
accèspharma.com



DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL

Nouveau site

Un enfant a besoin de vous
 Tout ce qu'il faut pour devenir famille d'accueil

Facilité d'accueil pour adolescents
 Facilité d'accueil pour jeunes enfants
 Facilité d'accueil pour les grands enfants

Un enfant a besoin de vous
 Tout ce qu'il faut pour devenir famille d'accueil

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

Un enfant a besoin de vous
familledaccueilmonteregie.com



LOCATION mini-excavatrice

Saint-Jude

EQUIPEMENTS 4M

SANS OPÉRATEUR
 LIVRAISON DISPONIBLE

NEO DE 1000MM à 2011 (1700MM)

COURT, MOYEN ET LONG TERME

Équipements 4M inc.
 Guillaume Monast 514 923-2340
www.facebook.com/equipements4m
info@equipements4m.com
www.equipements4m.com



LES PETROLES O. ARCHAMBAULT

39A, rang Amyot Est
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Telephone: 450 787-2370
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
 Sans frais: 1 877 767-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout






Centre de crise et de prévention suicide
Intervention 24 heures / 7 jours
450-774-6952

420, ave de la Concorde-Nord
 Saint-Hyacinthe, Québec
 J2S 4N9

1-844-774-6952
www.contactry.qc.ca














La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**Contactez-nous en tout temps :
 450-774-1843, gratuit et confidentiel.**

Merci!

CALENDRIER FÉVRIER-MARS 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
18	19 8h00-10h00 Déjeuner du lundi (sacristie) Cours Stretching 19h15 Comptoir familial 10h-12h	20 8h30-16h30 Bibliothèque Danse country 19h00 à 21h00	21 8h30-16h30 Bibliothèque 13h00-16h00 Activités FADOQ Hockey libre 18h30-21h00 	22 13h30-20h00 Bibliothèque	23 Festival de Musique Traditionnelle Confiture en après-midi et spectacles en soirée 	24
25 Festival de Musique Traditionnelle Danse en après-midi 	26 8h00-10h00 Déjeuner du lundi (sacristie) Cours Stretching 19h15	27 8h30-16h30 Bibliothèque	28 8h30-16h30 Bibliothèque 13h00-16h00 Activités FADOQ Hockey libre 18h30-21h00 	29 13h30-20h00 Bibliothèque Danse country 19h00 à 21h00 Comptoir familial 18h-20h	1 Soirée Patinage 19h à 21h 	2
3	4 8h00-10h00 Déjeuner du lundi (sacristie) Cours Stretching 19h15 Comptoir familial 10h-12h	5 8h30-16h30 Bibliothèque	6  8h30-16h30 Bibliothèque 9h30-10h30 Heure du conte 13h00-16h00 Activités FADOQ Hockey libre 18h30-21h00 	7 13h30-20h00 Bibliothèque Danse country 19h00 à 21h00 	8	9  Cuisine collective 9h à 12h Comptoir familial 9h à 12h
10 10h30 Messe Église de Saint- Bernard	11 8h00-10h00 Déjeuner du lundi (sacristie) Cours Stretching 19h15 CONSEIL MUNICIPAL 20h00	12 8h30-16h30 Bibliothèque	13 8h30-16h30 Bibliothèque 13h00-16h00 Activités FADOQ Hockey libre 18h30-21h00 	14 13h30-20h00 Bibliothèque Danse country 19h00 à 21h00 Comptoir familial 18h-20h	15 Cuisine collective 9h à 12h 	16

*Notez que les activités sur glace dépendent de la météo. Suivez les mises à jour sur notre page Facebook.